Metz Métropole
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | **www.metzmetropole.fr**

Nombre de membres élus au Bureau : 47	*Membres en fonction : 46*	*Membres présents : 34*	*Absent(s) excusé(s) : 7*	*Absent(s) : 5*	*Pouvoir(s) : 1*

Date de convocation : 22 novembre 2016

Vote(s) pour : 35
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 novembre 2016,
Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.
Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-11-28-BD-11 :
Avenant n°2 à la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du Système d'Information Multimodale en Lorraine.

Rapporteur : Madame Marie Anne ISLER BEGUIN

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Bureau en date du 5 décembre 2011 approuvant la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du Système d'Information Multimodale en Région Lorraine,
VU l'avenant n°1 à cette convention multipartenariale citée ci-dessus, signé le 9 novembre 2012,
VU le contexte de fusion au 1er janvier 2016 des anciennes régions du Grand Est,
VU le transfert au 1er janvier 2017 des compétences liées au transport interurbain et scolaire des Conseils Départementaux à la Région Grand Est,
CONSIDERANT la volonté de Metz Métropole, de continuer à proposer aux voyageurs un Système d'Information Multimodale ayant vocation à :

- offrir un meilleur accès à l'information sur les transports de voyageurs,
- faciliter les pratiques multimodales en proposant un itinéraire et des horaires de circulation de transports collectifs en tenant compte de l'ensemble de l'offre disponible pour une destination à une date et une heure données,
- promouvoir et accroître l'usage des transports en commun en donnant une information pertinente et immédiatement opérationnelle,

DECIDE d'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention multipartenariale prenant en compte :

- le contexte de fusion au 1er janvier 2016 de la Région Lorraine avec les Régions Champagne-Ardenne et Alsace,
- la nécessité de la continuité du service SIMPLICIM et la nécessaire prolongation d'un an de la convention relative à l'exploitation et au financement du Système d'Information Multimodale en Lorraine jusqu'à la nouvelle date de fin du marché correspondant, soit jusqu'au 13 février 2017,
- la modification du périmètre territorial à partir du 1er janvier 2017 par le transfert des compétences liées au transport interurbain et scolaire des Conseils Départementaux à la Région Grand Est,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et à signer le projet d'avenant n°2 correspondant, joint en annexe.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

METZ MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

MISE EN ŒUVRE ET EXPLOITATION D'UN SYSTEME D'INFORMATION MULTIMODAL (SIM)

AVENANT N°2

CONVENTION MULTIPARTENARIALE RELATIVE A L'EXPLOITATION ET AU FINANCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION MULTIMODALE EN LORRAINE

Entre :

La Région Grand Est représentée par son Président, Monsieur Philippe RICHERT, en application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional ..... en date du 2016,

Ci-après dénommée « **Région** »,

ET

La Communauté d'agglomération Forbach Porte de France, représentée par Monsieur Paul FELLINGER, Président de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du .....et l'habilitant à cet effet.

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, représentée par Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, agissant en vertu d'une décision du Conseil communautaire en date du .....et l'habilitant à cet effet.

L'agglomération Sarreguemines Confluences, représentée par Monsieur Roland ROTH, Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du .....et l'habilitant à cet effet.

La Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud, représentée par Monsieur Roland KLEIN, Président de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du .....et l'habilitant à cet effet.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey, représentée par Monsieur Laurent TROGRLIC, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du ..... et l'habilitant à cet effet.

La Communauté de Communes du Lunévillois, représentée par Monsieur Laurent DE GOUVION ST-CYR, Président de la Communauté de Communes du Lunévillois, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du ..... et l'habilitant à cet effet.

La Communauté de Communes de Moselle et Madon, représentée par Monsieur Filipe PINHO, Président de la Communauté de Communes de Moselle et Madon, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du ..... et l'habilitant à cet effet.

La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, représentée par Monsieur Henry LEMOINE, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du ..... et l'habilitant à cet effet.

La Communauté de Communes du Pays Naborien, représentée par Monsieur André WOJCIECHOWSKI, Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du ..... et l'habilitant à cet effet.

La Métropole du Grand Nancy, représentée par Monsieur André ROSSINOT, Président de la Métropole du Grand Nancy, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du ..... et l'habilitant à cet effet.

La Communauté d'Agglomération d'Epinal, représenté par Monsieur Michel HEINRICH, Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du ..... et l'habilitant à cet effet.

Le Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs du Bassin de Longwy, représenté par Monsieur Serge DE CARLI, Président du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs du Bassin de Longwy, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du ..... et l'habilitant à cet effet.

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, représentée par Monsieur Bertrand PANCHER, Président De la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du ..... et l'habilitant à cet effet.

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, représentée par Monsieur Samuel HAZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du ..... et l'habilitant à cet effet.

Le Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy, représenté par Monsieur Laurent GARCIA, Président du Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du ..... et l'habilitant à cet effet.

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch, représenté par Monsieur Philippe SLENDZAK, Président du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du .....et l'habilitant à cet effet.

Le Syndicat de Transports de l'Agglomération Touloise, représentée par Monsieur Jorge BOCANEGRA, Président du Syndicat de Transports de l'Agglomération Touloise, agissant en vertu d'une décision du Comité Syndical en date du ..... et l'habilitant à cet effet.

La commune de Saint-Dié-des-Vosges, représentée par Monsieur David VALENCE, Maire de Saint Dié des Vosges, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du ..... et l'habilitant à cet effet.

D'autre part

Vu :

- La loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
- Le code général des collectivités territoriales,
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée d'orientation des transports intérieurs dite loi LOTI,
- La convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale en Région Lorraine ci-après dénommée la « convention multipartenariale »,
- Vu l'avenant n°1 à la convention multipartenariale citée ci-dessus, signé le 9 novembre 2012.

PREAMBULE

Le présent avenant consiste à modifier les termes de la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du Système d'Information Multimodale en Lorraine, SIMPLICIM, pour prendre en compte :

- Le contexte de fusion au 1er janvier 2016 de la Région Lorraine avec les Régions Champagne-Ardenne et Alsace ;
- La nécessité de la continuité du service SIMPLICIM et la nécessaire prolongation d'un an de la convention relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale en Lorraine jusqu'à la nouvelle date de fin du marché correspondant, soit jusqu'au 13 février 2017,
- la modification du périmètre territorial à partir du 1er janvier 2017 par le transfert des compétences liées au transport interurbain et scolaire des Conseils Départementaux à la Région Grand Est.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le marché public n° 2012-0041 « Mise en œuvre et exploitation d'un système d'information multimodale», passé entre l'ex-Région Lorraine et la société Canal TP, désormais dénommé Kisio Digital, avait été notifié le 14 février 2012, pour une durée de 48 mois, soit une échéance au 13 février 2016.

Compte tenu de la réforme territoriale et de la fusion annoncée au 1er janvier 2016 de la Région Lorraine avec les Régions Champagne-Ardenne et Alsace, il avait été convenu par la Région Lorraine de prolonger le marché d'un an pour assurer la continuité du service SIMPLICIM jusqu'à la fusion, le temps pour les nouveaux élus de décider de l'avenir des trois SIM SIMPLICIM, VITICI et VIALSACE, soit jusqu'au 13 février 2017.

En parallèle, une convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale en Lorraine a été passée en 2012 entre les différentes autorités organisatrices de transports, avec une échéance fixée à la fin du marché passé avec Kisio Digital, soit jusqu'au 13 février 2016.

Par cet avenant rétroactif, au regard des considérations évoquées ci-dessus, il s'agit de prolonger d'un an l'échéance de cette convention multipartenariale jusqu'à la nouvelle date de fin du marché correspondant, soit jusqu'au 13 février 2017.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 11 – DUREE DE LA CONVENTION

L'article 11 de la convention multipartenariale – Durée de la convention est rédigé comme suit (modifications en gras) :

La présente convention est conclue à compter de son entrée en vigueur et jusqu'à la fin du marché avec le prestataire en charge de l'exploitation du SIM, **soit jusqu'au 13 février 2017.**

ARTICLE 3 – MODIFICATION DU PERIMETRE TERRITORIAL

Il convient de prendre en compte la modification du périmètre territorial à partir du 1er janvier 2017 par le transfert des compétences liées au transport interurbain et scolaire des Conseils Départementaux à la Région Grand Est.

A la signature du présent avenant, le périmètre de fonctionnement du système d'information multimodale comprend les réseaux suivants:

- *Le réseau de transport régional (fer et route)*
- *Le réseau SNCF national (trains grandes lignes et interrégionales)*
- *Le réseau de transport départemental de la Meurthe-et-Moselle (54)*
- *Le réseau de transport départemental des Vosges (88)*
- *Le réseau de transport départemental de la Meuse (55)*
- *Le réseau de transport urbain de la Métropole du Grand Nancy*
- *Le réseau de transport urbain de la Communauté d'agglomération Bar-le-Duc – Meuse-Grand-Sud*
- *Le réseau de transport urbain de la Communauté d'agglomération d'Epinal*

- *Le réseau de transport urbain de la Communauté d'agglomération Forbach Porte de France*
- *Le réseau de transport urbain de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole*
- *Le réseau de transport urbain de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences*
- *Le réseau de transport urbain de la Communauté d'agglomération du Verdunois*
- *Le réseau de transport urbain de la Communauté de communes du Bassin de Pompey*
- *Le réseau de transport urbain de la Communauté de communes du Lunévillois*
- *Le réseau de transport urbain de la Communauté de communes Moselle et Madon*
- *Le réseau de transport urbain de la Communauté de communes du Pays naborien*
- *Le réseau de transport urbain de la Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson*
- *Le réseau de transport urbain de la Communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud*
- *Le réseau de transport urbain de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges*
- *Le réseau de transport du Syndicat Intercommunal des Transports du bassin de Longwy*
- *Le réseau de transport du Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy*
- *Le réseau de transport du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch*
- *Le Syndicat de Transports de l'Agglomération Touloise*

ARTICLE 4 – AUTRES ARTICLES DE LA CONVENTION

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

ARTICLE 5 – ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant entre en vigueur à compter du 13 février 2016.

Fait à , le

Pour la Région Grand Est
Le Président du Conseil Régional Grand Est,

Monsieur Philippe RICHERT

Fait à , le

Pour la Communauté d'agglomération Forbach Porte de France
Le Président de la Communauté d'agglomération Forbach Porte de France,

Monsieur Paul FELLINGER

Fait à , le

Pour la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole
Le Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,

Monsieur Jean-Luc BOHL

Fait à , le

Pour l'agglomération Sarreguemines Confluences
Le Président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences,

Monsieur Roland ROTH

Fait à , le

Pour la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud
Le Président de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud,

Monsieur Roland KLEIN

Fait à , le

Pour la Communauté de Communes du Bassin de Pompey
Le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey,

Monsieur Laurent TROGRLIC

Fait à , le

Pour la Communauté de Communes du Lunévillois
Le Président de la Communauté de Communes du Lunévillois,

Monsieur Laurent DE GOUVION ST-CYR

Fait à , le

Pour la Communauté de Communes de Moselle et Madon
Le Président de la Communauté de Communes de Moselle et Madon,

Monsieur Filipe PINHO

Fait à , le

Pour la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson
Le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson,

Monsieur Henry LEMOINE

Fait à , le

Pour la Communauté de Communes du Pays Naborien
Le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien,

Monsieur André WOJCIECHOWSKI

Fait à , le

Pour la Métropole du Grand Nancy
Le Président de la Métropole du Grand Nancy,

Monsieur André ROSSINOT

Fait à , le

Pour la Communauté d'Agglomération d'Epinal
Le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

Monsieur Michel HEINRICH

Fait à , le

Pour le Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs du Bassin de Longwy
Le Président du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs du Bassin de Longwy,

Monsieur Serge DE CARLI

Fait à , le

Pour La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud
Le Président de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud,

Monsieur Bertrand PANCHER

Fait à , le

Pour la Communauté d'Agglomération du Verdunois
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Verdunois,

Monsieur Samuel HAZARD

Fait à , le

Pour le Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy
Le Président du Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy,

Monsieur Laurent GARCIA

Fait à , le

Pour le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch
Le Président du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch,

Monsieur Philippe SLENDZAK

Fait à , le

Pour le Syndicat de Transports de l'Agglomération Touloise
Le Président du Syndicat de Transports de l'Agglomération Touloise,

Monsieur Jorge BOCANEGRA

Fait à , le

Pour la commune de Saint-Dié-des-Vosges
Le Maire de Saint-Dié-des-Vosges,

Monsieur David VALENCE

Metz Métropole
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 novembre 2016.		Contrôle de légalité
Point 9 – Avenant 7 à la convention de DSP pour l'exploitation du transport urbain de voyageurs et du transport des personnes à mobilité réduite passée entre MM et la SAEML TAMM.	1	
Annexe : Avenant 7 et ses 3 annexes.	1	
Point 10 – Convention relative à la gamme tarifaire intermodale et interopérable entre le réseau TER Lorraine et le réseau de transport urbain de l'agglomération de MM – Le Met'.	1	
Annexe : Convention et ses 2 annexes.	1	
Point 11 – Avenant 2 à la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du Système d'Information Multimodale en Lorraine.	1	
Annexe : Avenant 2.	1	
Point 12 – Adhésion de MM au CERECO.	1	
Annexe : Statuts modifiés.	1	
Point 13.1 - Plateau de Frescaty : acquisition du terrain de l'ex-Résidence du Général par MM auprès de l'EPFL.	1	
Annexe : Plan.	1	
Point 13.2 - Plateau de Frescaty : projet de cession du terrain de l'ex-Résidence du Général à la SCI CAPREZ et motivation du prix de cession.	1	
Annexe : Plan de situation.	1	
Point 14 – Plateau de Frescaty – Travaux de réhabilitation des réseaux du secteur Saint-Privat : convention de raccordement électrique.	1	
Point 15 – Lancement d'un accord cadre en vue de la réalisation des travaux de viabilisation sur les zones d'aménagement et d'activités de MM.	1	
Point 16 – Attribution de subventions "Enseignement supérieur".	1	
Annexe : Tableaux.	3	
Point 17 – Soutien financier à la Fondation SUPELEC pour la création d'une Chaire de photonique.	1	
Annexe : Convention.	1	
Nombre total des actes transmis : **10 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.**		

Delibz - AR

PREFECTURE DE LA MOSELLE
D.C.T.A.J.
30 NOV. 2016
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Fait à Metz, le 29 novembre 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL